

Commune d'Oraison (04700)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) POUR UN PROJET DE PARC SOLAIRE SECTEUR BOIS SAINT-MARTIN

Par arrêté n°178/2026 en date du 30 avril 2026, M. le Maire d'Oraison a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU dans le quartier du Bois Saint-Martin, en vue de la création d'un parc photovoltaïque.

L'enquête publique porte sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU d'Oraison.

Le projet pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet modifié.

Par suite, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de la MRAe, conformément aux articles L.104-6 et R.104-12 du code de l'urbanisme. L'autorité environnementale a accusé réception du dossier le 22 janvier 2026. Les informations environnementales se rapportant au projet sont intégrées au dossier soumis à enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union Européenne.

L'enquête publique se déroulera **du mardi 26 mai 2026 à 8 heures au lundi 29 juin 2026 à 17 heures.**

Pendant toute sa durée, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, 22 rue Paul Jean, 04700 Oraison, aux heures d'ouverture de la mairie soit le lundi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur Joseph NESCI en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public, dans les locaux de la mairie d'Oraison, aux jours et horaires suivants :

- Mardi 26 mai 2026 de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 3 juin 2026 de 14h00 à 17h00.
- Vendredi 12 juin 2026 de 9h00 à 12h00.
- Jeudi 18 juin 2026 de 14h00 à 17h00.
- Lundi 29 juin 2026 de 14h00 à 17h00.

La personne responsable du projet est : **Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 22 rue Paul Jean, 04700 Oraison.**

Les informations relatives au dossier soumis à enquête publique pourront être demandées auprès du service de l'urbanisme de la Mairie à l'adresse de l'Hôtel de Ville précisée ci-avant, par mail à l'adresse urbanisme@mairie-oraison.fr ou par téléphone au 04 92 70 77 77.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.oraison.fr/vivre-a-oraison/enquetes-publiques/>

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée avec la mention « ne pas ouvrir » à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sur le secteur du Bois Saint-Martin

**Hôtel de Ville
22 rue Paul Jean
04700 Oraison**

Ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique@mairie-oraison.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique connecté, mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en Mairie d'Oraison, aux horaires d'ouverture précités.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en Mairie et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.oraison.fr/vivre-a-oraison/enquetes-publiques/>